

Notice d'utilisation Beeme

Notice d'utilisation pour l'accès au portail client myPrismaLife de PrismaLife en utilisant l'application Beeme (fonction de connexion) pour les appareils mobiles. PrismaLife AG est une entreprise d'assurance moderne. Vous avez donc également la possibilité d'accéder au portail client myPrismaLife de PrismaLife via une application, l'application Beeme de Lifeware SA en Suisse. Celle-ci est disponible gratuitement dans de nombreux magasins d'applications et via un lien mis à disposition sur notre portail client myPrismaLife. Grâce à l'application Beeme, vos données de connexion sont toujours à portée de main et vous n'avez plus besoin de les mémoriser. Après le premier lancement de l'application Beeme sur votre terminal, celle-ci génère un identifiant aléatoire qui est transmis au serveur du fournisseur de l'application Beeme. Une fois la fonctionnalité Beeme activée avec succès dans le portail client myPrismaLife, PrismaLife reçoit l'ID généré précédemment et un autre ID généré aléatoirement par le fournisseur de l'application Beeme afin de pouvoir établir une correspondance. À aucun moment, des données personnelles ne sont échangées entre le fournisseur de l'application Beeme et PrismaLife. Le fournisseur de l'application est une entreprise indépendante de nous, avec laquelle vous concluez une relation contractuelle propre pour l'utilisation de l'application, indépendamment de votre relation contractuelle avec PrismaLife. Veuillez donc tenir compte des conditions d'utilisation et des informations sur la protection des données du fournisseur de l'application Lifeware SA.

Nous souhaitons vous donner ci-après quelques indications sur l'utilisation de l'application.

1. fonctionnement de Beeme (fonction login) avec l'appareil mobile

Avec une application Beeme installée sur votre appareil mobile (par ex. téléphone portable), il vous suffit d'effleurer ou de scanner le code-barres Beeme que vous trouverez sur le portail client myPrismaLife à l'adresse <https://my.prismalife.com> lorsque vous y accéderez, et vous êtes déjà connecté. Le terminal mobile scanne le code-barres et vous reconnaît comme utilisateur autorisé du portail client myPrismaLife. Vous serez directement redirigé vers myPrismaLife, sans avoir à indiquer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

2. Conditions techniques requises pour l'utilisation de l'application Beeme

Pour pouvoir utiliser l'application Beeme sur votre appareil mobile, vous devez disposer d'un accès à Internet et avoir téléchargé l'application Beeme depuis l'App-Store ou le Play-Store. L'utilisation de l'application Beeme peut nécessiter l'installation de certains logiciels de sécurité ou d'exploitation.

3. Devoir de diligence

3.1 Connexion technique

Sauf communication particulière de notre part, la connexion technique au portail client myPrismaLife ne peut être établie que via l'adresse Internet <https://my.prismalife.com>.

3.2 Confidentialité

Étant donné que l'application Beeme permet d'accéder au portail client myPrismaLife sans autres données d'accès, vous devez veiller à ce que l'application Beeme ne puisse pas être utilisée par des tiers non autorisés. En effet, toute autre personne en possession de votre appareil mobile obtiendrait avec celle-ci l'accès au portail client myPrismaLife, et donc l'accès à vos données.

4. Annonce en cas d'utilisation abusive de l'application Beeme (fonction login)

Si vous constatez la perte ou le vol de votre appareil mobile, l'utilisation abusive de vos données de connexion (fonction Beeme) ou toute autre utilisation non autorisée de vos données de connexion au portail client myPrismaLife, vous devez également nous en informer immédiatement, dans votre propre intérêt. Une éventuelle obligation d'informer le fournisseur de l'application n'en est pas affectée. Bien entendu, vous pouvez également nous demander à tout moment, indépendamment de toute raison, de désactiver la fonction Beeme pour vous.

5. Blocage de la fonction Beeme

5.1 Blocage à votre initiative

Nous bloquons immédiatement la fonction Beeme et refusons à l'application Beeme d'établir un accès à votre portail client myPrismaLife, si vous le souhaitez.

5.2 Blocage à notre initiative

Nous bloquons la fonction Beeme s'il existe des raisons objectives liées à la sécurité du portail client myPrismaLife ou si nous soupçonnons une utilisation non autorisée de vos données de connexion. En cas de blocage de la fonction Beeme, nous vous en informerons immédiatement.

5.3 Levée du blocage

Nous supprimerons le blocage si les raisons du blocage n'ont plus raison d'être et vous en informerons immédiatement.

6. Responsabilité

L'application Beeme est proposée par un fournisseur tiers indépendant de nous, pour l'installation et l'utilisation du logiciel d'exploitation ou de sécurité ainsi que pour le fonctionnement duquel nous n'assumons aucune responsabilité. Veuillez tenir compte des conditions d'utilisation ou des informations relatives à la protection des données du fournisseur Lifeware SA qui s'appliquent à l'application Beeme et avec lequel vous concluez une relation contractuelle propre pour l'utilisation de l'application, indépendamment de votre relation contractuelle avec PrismaLife.

7. Questions fréquentes

Que dois-je faire si je change de smartphone?

Si vous changez de smartphone, vous devez désinstaller l'application Beeme de votre ancien smartphone. Si vous avez oublié de désinstaller l'application, veuillez contacter immédiatement notre Service support. Celui-ci procédera alors à la désactivation de la fonctionnalité Beeme pour vous. Pour pouvoir utiliser à nouveau la fonction Beeme sur votre nouvel appareil, installez l'application Beeme et activez-la au moyen du code-barres Beeme que vous trouverez sur le portail client myPrismaLife ou dans l'un des courriers que nous vous avons adressés.

Que puis-je faire si j'ai perdu mon smartphone?

En cas de perte de votre smartphone, vous devez immédiatement informer notre Service support afin que nous puissions désactiver la fonctionnalité Beeme.

Que dois-je faire si je souhaite utiliser l'application Beeme sur d'autres appareils?

Installez l'application Beeme sur autant d'appareils que vous le souhaitez et activez-la au moyen du code-barres Beeme que vous trouverez sur le portail client myPrismaLife ou dans l'un des courriers que nous vous avons adressés.

J'ai changé d'adresse e-mail. Cela a-t-il une influence sur l'utilisation de l'application Beeme?

Le changement de votre adresse e-mail n'a aucune influence sur le fonctionnement de l'application Beeme. Veuillez toutefois communiquer votre nouvelle adresse e-mail à notre service client afin que nous disposions toujours de vos données actuelles pour pouvoir également communiquer avec vous.

J'ai une nouvelle carte SIM ou un nouveau numéro de téléphone. Cela a-t-il une influence sur l'utilisation de l'application Beeme?

Le changement de carte SIM ou de numéro de téléphone n'a aucun impact sur le fonctionnement de l'application Beeme. L'application Beeme est enregistrée sur votre terminal et ne nécessite qu'une connexion Internet pour fonctionner.

Quels sont les coûts liés à l'utilisation de l'application Beeme?

Pour vous, en tant que client PrismaLife, le fournisseur met l'application Beeme à disposition gratuitement. En fonction de votre contrat de téléphonie mobile, des frais peuvent toutefois vous être facturés pour l'utilisation d'Internet.

Données de contact:

Formulaire de contact: *(lien vers le formulaire de contact du portail client myPrismaLife)*. Uniquement pour les clients qui ont accepté la communication électronique : Sinon, pas de possibilité de contact via le portail clients.

Téléphone: +423 220 00 10

Adresse électronique: service@prismalife.com